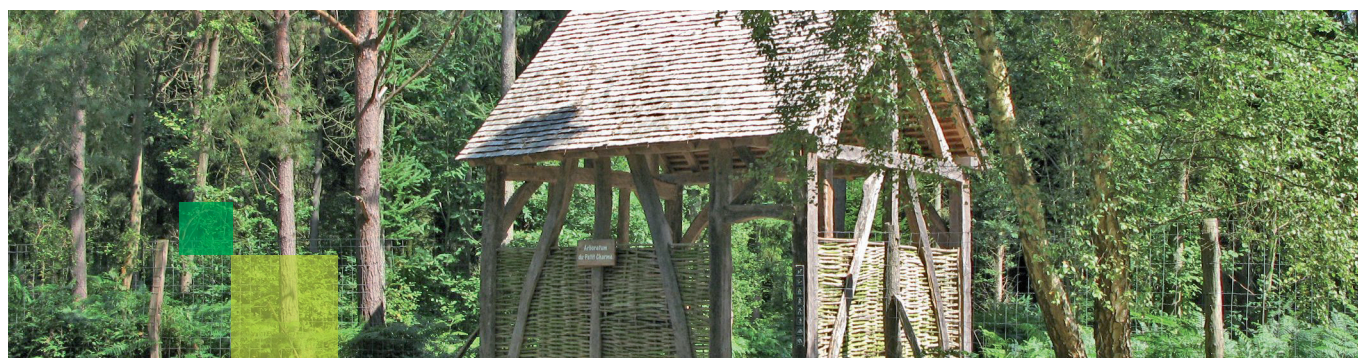




Les forêts de Rouen reçoivent le label Forêt d'Exception®

Le 2 juin prochain, les forêts domaniales de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray se verront attribuer le label national Forêt d'Exception®. Ce label distingue la richesse de ces trois massifs et la dynamique territoriale engagée par l'ONF, la Métropole Rouen Normandie, la Région Haute-Normandie et les services de l'État depuis le début des années 2000. Après Fontainebleau, Verdun et la Grande Chartreuse, les forêts de Rouen rejoignent le cercle des quatre premiers sites français labellisés Forêt d'Exception®.



Opidum d'Orival

C'est à proximité du parc animalier de la forêt de Roumare que le label Forêt d'Exception® sera officiellement délivré par Olivier Soulères, directeur général par intérim de l'ONF et Paul Arnould, président du comité national d'orientation Forêt d'Exception®, en présence de Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'ONF. Participeront à cet évènement, Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie, Nicolas Mayer-Rossignol, président de la région Haute-Normandie, Frédéric Sanchez, président de la Métropole Rouen Normandie et Cyrille Moreau, président du Comité de pilotage « Forêts de Rouen, Forêt d'Exception® ».

Rouen, la première agglomération à cœur forestier de France

Comptant près de 500 000 habitants, la Métropole Rouen Normandie est la plus peuplée des dix aires urbaines à cœur forestier de France. Avec notamment la présence des trois forêts domaniales de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray sur plus de 10 000 hectares, c'est un tiers de son territoire qui fait office de véritable poumon vert d'une région industrielle et fortement urbanisée.

Préserver la valeur multifonctionnelle des forêts

La richesse patrimoniale et écologique de ces trois massifs, tout comme l'extrême fragilité d'un écosystème autrefois menacé par la surexploitation, les guerres, les incendies, l'urbanisation et la pollution industrielle fait de ces trois forêts un territoire d'exception. À travers leur engagement dans la démarche Forêt d'Exception®, la Métropole, la Région, les services de l'État, l'ONF et les nombreux acteurs locaux confirment leur ambition, affichée dès les années 80, de sauvegarder la valeur de ces massifs forestiers et leur multifonctionnalité : sociale, écologique et économique.

Des actions innovantes en partenariat

Inventaire des sites archéologiques, mise en place de sentiers pédagogiques, ouverture au public de l'arboretum du Petit Charme destiné à analyser et anticiper les effets du changement climatique, développement d'un programme de restauration des mares forestières... telles sont quelques-unes des premières actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® portée par l'ONF et la Charte forestière de territoire animée par la Métropole.

Trois axes pour l'avenir

Avec l'obtention du label, l'heure est à la reconnaissance du travail réalisé et à l'amplification des stratégies. Trois axes phares guideront les prochaines actions sur la période 2015-2020 : l'enrichissement des liens entre forêt et société ; le renforcement du rôle de sentinelle que joue la forêt, véritable laboratoire de terrain et d'expérimentation en matière de veille sur les défis environnementaux ; la conciliation des enjeux de production de bois, de biodiversité et d'accueil du public au service d'un développement durable et de l'attractivité du territoire.

« La forêt Verte, la forêt de Roumare et la forêt de la Londe-Rouvray méritent ce label qui sera un atout pour préparer l'avenir » déclare Cyrille Moreau, vice-Président de la Métropole Rouen et président du comité de pilotage « Forêt de Rouen, Forêt d'Exception® ».